

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. N° 88/18

Objet

EXPLOITATION DES CHAUF-
FERIES ET PISCINES.
Avenant n°3 au marché
M^e ENAY S.A.

DATE DE CONVOCATION

9 FEVRIER 1988

DATE D'AFFICHAGE

9 FEVRIER 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

UNANIMITE

9
Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT, LE
09. MAR. 1988

REPLICATION LOI N°82
DU 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt huit

le quinze Février

à 19 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSFREAU -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme
BARRAUD DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL -
Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -
LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
REVOIAT - RIVFS - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Mme FONTAN - Mme GENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. ROUDOT par M. POTENNEC.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Société MONTENAY est chargée de l'exploitation et de
l'entretien des installations de chauffage central et de production
d'eau chaude sanitaire dans divers établissements communaux de la
Ville de ROYAN.

Pour cela, elle est titulaire d'un marché M.T. qui lui confie
l'ensemble des prestations :

- Fourniture de combustible Prestations P.1
- Conduite et petit entretien ... Prestations P.2
- Grosses réparations Prestations P.3

Au cours de l'année 1987, des prestations ont été modifiées et
il convient d'établir un avenant qui fera apparaître les nouveaux
éléments :

A/ REDEVANCES COMPLEMENTAIRES

- Groupe Scolaire MAINE-GEOFFROY 42.920 F H.T.
- PALAIS DES CONGRES 36.475 F H.T.
- CENTRE D'INFORMATION & D'ORIENTATION.. 19.480 F H.T.

TOTAL.... 98.885 F H.T.

(Ces redevances complémentaires sont justifiées par
l'augmentation des volumes à chauffer).

- PISCINE COUVERTE 1.080 F H.T. par 24 heures de chauffage à 32°C (utilisation du bassin par l'Association des Bébés Nageurs).

B/ SUPPRESSION DES REDEVANCES

- TRIBUNAL D'INSTANCE 11.120 F H.T.

Ces modifications entraînent donc un réajustement des montants des prestations et pourraient être rassemblées dans le tableau de décomposition suivant :

- Contrat Fourniture de combustible (P.1).....	1.459.939,52 F H.T.
- Contrat Conduite et petit entretien (P.2).....	382.715,00 F "
- Contrat Grosses réparations (P.3).....	61.380,00 F "

LE CONSEIL MUNICIPAL.

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU le projet d'avenant présenté,

DECIDE :

- d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 3 au marché passé le 20 Mai 1985 avec la Société MONTENAY qui porte le montant des prestations telles que définies dans le tableau de décomposition ci-après, à :

- Contrat Fourniture de combustible (P.1).....	1.459.939,52 F H.T.
- Contrat Conduite et petit entretien (P.2)...	382.715,00 F H.T.
- Contrat Grosses réparations (P.3).....	61.380,00 F H.T.

- d'inscrire la dépense correspondante au Chapitre 932 du Budget 1988.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP

AVENANT N° 3



 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES ET PISCINES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA VILLE DE ROYAN
 17205 ROYAN

RECIBU A LA SOUSSIGNEE
 P. G. C. 10. 6
 COMMUNE DE ROYAN
 APPROPRIATION
 DU 2-3-1988

Représentée par :

Monsieur J. de LIPKOWSKI Son Maire
 Agissant en vertu d'une délibération
 du Conseil Municipal du 17 Novembre
 1986

Ci-après désigné :

LE CLIENT

D'une part,

Et,

MONTENAY
 Société au Capital de
 30 477 255 F
 Dont le Siège Social est à PARIS
 TOUR MIRABEAU - 39 - 43 Quai
 André Citroën - 75015 PARIS
 Inscrite au Registre du Commerce
 de PARIS sous le N° 57 B 4503

Représentée par :

Monsieur Aimé CALVIER
 Directeur d'Agence
 225, rue Malbec
 33800 BORDEAUX

Ci-après désigné :

LE TITULAIRE

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

de



ARTICLE III - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES CONTRACTANTS

3.1. - Obligations du TITULAIRE

Les obligations du TITULAIRE sont complétées comme suit :

- 3.1.1.1. Le TITULAIRE assurera le réchauffage de l'eau du bassin de la piscine municipale de ROYAN de 28° C à 32° C, sur ordre de service de la Mairie, celui-ci devra parvenir au TITULAIRE 48 H au plus tard avant l'utilisation effective de la piscine par les bébés nageurs.

ARTICLE VI - FORME ET CONTENU DES PRIX DU C.C.T.P.

6.1.1. FOURNITURE DE CHALEUR (P1)

Au titre du chauffage des extensions des bâtiments GROUPE SCOLAIRE MAINE GEOFFROY et PALAIS DES CONGRES, du chauffage avec fourniture de chaleur (P1) et de l'entretien (P2) du CENTRE D'INFORMATION et D'ORIENTATION situé dans l'école JULES FERRY il sera perçu les redevances complémentaires suivantes :

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE MAINE GEOFFROY

MONTANT H.T..... 42 920,00 F

EXTENSION PALAIS DES CONGRES

MONTANT H.T..... 36 475,00 F

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
ECOLE JULES FERRY

MONTANT H.T..... 18 135,00 F

MONTANT TOTAL EXTENSIONS..... 97 530,00 F



"	Suppression P1 TRIBUNAL D'INSTANCE.....	- 8 900,00 F HT
"	MONTANT P1 CHAUFFAGE AVENANT N° 3.....	88 630,00 F HT
"	P1 CHAUFFAGE POUR 2000 DJU (Avenant N° 2).....	1 371 309,52 F HT
"		
"	NOUVEAU P1 CHAUFFAGE POUR 2000 DJU	
"	MONTANT FORFAITAIRE TOTAL marché + avenant	1 459 939,52 F HT
"	1 à 3)	

" Décomposition par bâtiment en annexe

" 6.1.2. Réchauffage ponctuel de l'eau PISCINE MUNICIPALE
" de 28°C à 32°C (Bébés nageurs)

" MONTANT SUPPLEMENTAIRE FORFAITAIRE pour 24 h de
" chauffage à 32°C 1 080,00 F HT

" 6.1.3. P_{e1} Montant forfaitaire par mètre cube d'eau
" chaude sanitaire lu au compteur

" inchangé

" P2 - Prestations

" MONTANT P2 FORFAITAIRE ANNUEL..... 383 850,00 F HT
" (Marché de base + avenants 1 et 2)

.../...

de



ARTICLE II - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter :

- du 1^{er} Octobre 1986 pour LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
(une facture rétroactive sera établie pour la saison de chauffage 86/87 dès signature du présent avenant)

et

- du 1^{er} Octobre 1987 pour les autres postes constituant l'avenant N° 3

ARTICLE III

Les autres articles du CCAP, CCTP et des avenants 1 et 2 non modifiés par le présent avenant restent normalement applicables.

FAIT à BORDEAUX, le 12 JANVIER 1988

LE CLIENT

15 FEVR. 1988

Par délégation
de M. le Député-Maire
Le 1^{er} adjoint



LE TITULAIRE

MONTENAY S.A.
Département CHAUFFAGE & SERVICES
Agence Sud-Ouest Pyrénées
Le Directeur d'Agence.



A N N E X E I

-0-0-0-0-0-0-0-0-

LISTE DES MATERIELS PRIS EN ENTRETIEN ET
EN GARANTIE TOTALE AU TITRE DE L'AVENANT N° 3

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- ECOLE JULES FERRY

- une pompe servant au chauffage du C.I.O.



A N N E X E 11

-0-0-0-0-0-0-0-0-

DECOMPOSITION DES PRIX PAR BATIMENT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

dc



ANNEXE II

-0-0-0-0-0-0-0-0-

DECOMPOSITION DES PRIX PAR BATIMENTS (EN FRANCS HORS TAXES)Valeur au 10.04.1985

DESIGNATION DES BATIMENTS	P1	P2	P3	
A) <u>Marché de base</u>				
1. PISCINE MUNICIPALE	256 009,52	166 430	11 000	
2. PISCINE DE FONCILLON pour la période du 15.06 au 15.09	33 000	48 180	3 240	
3. HOTEL DE VILLE ET CONCIERGERIE	41 000	9 370	1 340	
4. C.O.S.E.C.	34 400	8 090	1 320	
5. SERVICES SOCIAUX	10 300	2 720	630	
6. CENTRE DE SANTE	-	2 750	1 130	
7 TRESOR PUBLIC	8 200	2 720	610	
8 ECOLE LOUIS BOUCHET	129 500	12 860	2 960	
9 ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	63 800	5 200	1 180	
10 ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	54 700	5 100	890	
11 GYMNASE LANDRY	42 000	10 450	1 410	
12 GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	99 800	10 600	2 790	
13 PALAIS DE CONGRÈS	208 975	24 900	3 800	
14 ATELIERS MUNICIPAUX	87 500	9 000	1 740	
15 GROUPE SCOLAIRE MAINE GEOFFROY	129 680	10 400	1 010	
16 GYMNASE PELLETAN	21 100	7 100	1 800	
17 GROUPE SCOLAIRE PELLETAN	66 900	5 800	1 560	
18 ECOLE PRIMAIRE L'YEUSE	37 500	5 540	1 520	
19 ECOLE MATERNELLE L'YEUSE	85 500	7 800	1 620	
20 CAMPING MUNICIPAL	-	1 050	480	
21 GYMNASE ZOLA	32 000	6 920	1 110	
22 IMMEUBLE 17 rue DUNAN	-	6 500	3 200	
23 IMMEUBLE 17 rue de L'ELECTRICITE	-	5 850	5 020	
24 SERRES MUNICIPALES	-	6 300	9 750	
B) <u>Extension</u>				
25 CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	18 135	1 085	270	
TOTAL par poste		1459 939,52	382 715	61 380

Prix de l'ECS

Piscine GAZ 18,30 F HT/M3

Divers FOD 31,77 F HT/M3

Divers GAZ 25,02 F HT/M3